

Sachez qui vous remorque après une collision

- ✓ **Appelez votre représentant d'assurance** dès que possible pour lui signaler la collision. Il peut vous donner sur-le-champ des conseils utiles pour choisir un service de remorquage, un atelier de réparation et une entreprise de location de voitures.
- ✓ **Vous avez le droit de décider** qui peut remorquer votre véhicule et à quel endroit (à moins de directive contraire du service de police).
- ✓ **Un formulaire autorisant le remorquage doit être signé** et le fournisseur de services doit produire une facture détaillée avant de percevoir le paiement et d'effectuer le remorquage.
- ✓ **Vous avez droit à un reçu** pour les services de remorquage rendus; vous pouvez régler les frais en utilisant une carte de débit ou de crédit.
- ✗ **Refusez les offres d'entreposage de votre véhicule dans une fourrière**, sauf si votre représentant d'assurance vous le demande.
- ✗ **Ne signez jamais un contrat en blanc**; ne prenez jamais de recommandations de fournisseurs de services de remorquage.



ibc.ca



Une collision, c'est stressant.
Votre remorquage ne devrait pas l'être.